

Arrondissement de Boulogne sur Mer

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MARS 2024

Etaient présents :

Les présidents (ou représentants), le conseil d'administration et les amateurs.

Etaient absents excusés :

M. Beclin Dany, M. Noyelle Hervé, M. Dusommerard Philippe et M. Deregnacourt Arnaud, membres du CA.

A 18H30, Mr Lecaille Jean Louis, Président du Sous Groupement de Boulogne sur Mer ouvre la séance par une minute de silence en mémoire des proches et colombophiles décédés récemment.

Saison 2024 :

Distribution du calendrier des concours SG 2024 et des horaires des passages des camions.

Début de la saison : Le Dimanche 14 avril 2024.

Fin de la saison : Le Dimanche 11 août 2024.

Transports :

3 premiers concours en avril 2024 : enlogement l'après-midi

concours à compter du 05 mai 2024 : enlogement le matin

(pour le concours du samedi 13 juillet 2024, enlogement le vendredi)

→ M. Claptien de Rinxent demande à inverser le sens de ramassage des pigeons.

Le Président du SG explique les différentes raisons qui ont conduit le SG à changer certains horaires et ramasses (signalement pigeons aux fédéraux, effectifs, contraintes budgétaires,..), il signale également qu'il n'est pas possible d'enloger les vendredis sauf exception.

→ M. Duquesnoy de Pont de Briques signale que les pigeons resteront plus longtemps dans les camions.

Le Président de la commission sportive explique que le SG n'a plus qu'un seul transporteur et qu'il y a automatiquement des contraintes.

Le Président du SG rappelle que les horaires ont été fixés en tenant compte de nombreuses contraintes et qu'il essaie de faire au mieux.

Le trésorier du SG complète en signalant que les SG de Boulogne et St Pol enlogent en même temps, de sorte à utiliser un seul camion si les effectifs sont peu importants.

Vente SG 2024 : bénéfice 1360,00€

Dépenses Remise de prix 2023 : 2762,35€

Bénéfice tombola : 300,00€

Le Président du SG souhaiterait que les six premiers du championnat général SG donnent chacun un pigeon pour la remise des prix pour éviter que ce soit toujours les mêmes qui donnent un pigeon pour la tombola.

Tarifs Transports SG 2024 :Vitesse 17€ par panier
Nb de pigeons par panier Vitesse (entre 28 et 30)
Les paniers incomplets (M ou F) seront facturés au prix du panier.

Tarifs Transports SG 2024 :Demi-Fond 22€ par panier
Nb de pigeons par panier Demi-Fond (entre 23 et 25)
Pour les paniers Femelles Demi-Fond : Les paniers incomplets seront complétés au fur et à mesure de la ramasse. Le nombre de femelles est à comptabiliser pour la facturation détaillée (prix du pigeon 1,00 € pour les paniers incomplets < 12 pigeons).

Cotisation SG 2024 : 10,00€

Classification 2024 : tarification par pigeon inchangée, pas d'augmentation depuis 2010.
Par contre, il sera instauré une contribution de 0,25€ par amateur par concours pour compenser depuis peu les frais occasionnés par l'impression des feuilles des dépouillement, augmentation hébergement site internet et augmentation prix électricité.

Compte Rendu de la Réunion de la 1ère région :

M. Deschutter Stéphane annonce les points importants décidés en réunion :

- Augmentation de 0,10€ par pigeon pour les Fédéraux.
- Sièges retenus pour les fédéraux au SG sont Neufchatel, Rinxent, Pont de Briques, Desvres et Berck
- Envoi des feuilles au classificateur (au plus tard le mardi matin).
- Aucune modification manuscrite n'est possible sur les feuilles d'enlogement/dépouillement.
- Signalement du premier pigeon arrivé chez l'amateur se fera sur Pir3club obligatoirement dans les 30 minutes ou éventuellement dans les 2 heures par le responsable de l'entrepôt.
- Concours du 13/07 pourra être lâché le 14/07 en cas de mauvais temps.

Le Président de la commission sportive rappelle qu'il doit être en possession du listing des pigeons vaccinés de chaque amateur ainsi que l'ordonnance et la facture des vaccins **avant le 8 avril 2024 et pour les jeunes une semaine avant le début des concours.**

Les feuilles doivent être correctement remplies et lisibles.

Il précise que des contrôles seront également réalisés dans les camions (grain pour les pigeons) en cas de lâcher reporté.

Vote interdiction enlogement des yearlings dans la catégorie vieux pour les demi-fond :

- La proposition est adoptée à la majorité (vote contre : Neufchatel).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le secrétaire de l'arrondissement de Boulogne sur Mer
D. BECLIN